

# À PROPOS DU DEUIL

Il n'y a pas si longtemps, sans doute, seule une revue d'ethnographie ou d'anthropologie culturelle aurait abordé le thème du deuil, dispositif mis en place par chaque société lorsqu'un membre du groupe meurt. Au travers de ce dispositif se révèlent la diversité des rites et des croyances, les cosmogonies et théologies sous-jacentes, le fondement des catégories vivant-mort, les limites du monde d'ici et du monde de l'au-delà, en un mot les valeurs structurantes de chaque culture. En comparaison, l'expérience individuelle de la perte semble offrir peu d'intérêt en ce qu'elle n'est que l'accommodation singulière à la réalité paradigmatique de la mort. Et même lorsque Freud évoque le deuil, c'est moins à ses dimensions anthropologique et psychologique qu'il s'intéresse qu'à l'idéalisation déshumanisante de son objet. Pourtant, aujourd'hui, les psychologues professionnels s'emparent du domaine et, à défaut de tenir les cordons du poêle, se tiennent prêts à accompagner l'endeuillé lambda transformé en client-patient. Ce glissement de la relation signifiante du convivial à la relation opératoire du professionnel mérite réflexion. Dans notre langue et notre culture, l'évolution du lexique est éclairante sur ce point.

Dans le *Larousse* (en deux volumes) de 1922, qui n'est quand même qu'un ouvrage généraliste, l'article "deuil" fournit, outre diverses acceptions du terme, des précisions inattendues sur la durée du deuil, sur certains signes extérieurs du deuil, sur les rapports entre deuil et succession. Le dictionnaire nous apprend ainsi que la durée du deuil pour un conjoint est d'un an et une semaine, pour un père ou une mère d'un an, etc. ; il nous dit aussi comment les officiers (crêpe au bras gauche et à la garde de l'épée)... et les soldats (crêpe au bras gauche) portent le deuil. Il apparaît, en outre, que la durée du deuil n'est pas seulement une convention sociale, elle est aussi inscrite dans le droit successoral : les vêtements de deuil et la subsistance (notamment en termes de nourriture) de la veuve sont à la charge de la succession durant toute la période prescrite du deuil.

Ceux qui ont connu ces usages pourraient ajouter maints éléments et préciser, par exemple, quelle musique pouvait être écoutée après quel délai, pendant combien de temps les femmes apparentées devaient porter le voile devant le visage puis sur les épaules, quelles cérémonies devaient être organisées par qui, où et à quel moment. Ces témoins pourraient aussi exprimer comment ils ont perçu et jugé ce qui a souvent été qualifié de formalisme hypocrite. Pourtant, ces usages forgés et peaufinés au cours des siècles ont fait leurs preuves et, en dépit de leur anachronisme, nous apportent des informations précieuses lorsque, au-delà de la description, on en analyse le contenu.

Ainsi, selon la coutume, la première obligation sociale lors d'un décès est d'entourer le mort et sa famille : après la toilette du mort effectuée par les femmes de la communauté et l'installation de la chambre funéraire dans la maison, tous viennent se recueillir, prier, apporter le viatique des gestes nécessaires et organiser la veillée pour que le mort et les vivants ne se trouvent pas seuls un instant. Après l'enterrement et le repas partagé avec ceux qui sont venus de loin, les femmes du voisinage rangent la maison. Commence alors le deuil à proprement parler. Les proches du défunt doivent restreindre leurs intérêts, leurs activités au minimum et se centrer sur la personne disparue. Toute source de distraction est bannie. Le culte du mort requiert des rites commémoratifs, propitiatoires, salvateurs, des propos laudatifs, la constitution d'un reliquaire, la fuite du monde doublée d'un resserrement des liens familiaux. Ces conduites ne résultent ni d'un désir ni d'un choix personnel mais d'une injonction sociale ; elles sont obéissance à une autorité impersonnelle, gage de l'appartenance au groupe et fidélité à la tradition, c'est-à-dire marques d'attachement à tous les ancêtres morts auxquels vient de se joindre le défunt. La programmation du deuil prévoit aussi, et c'est capital, les modalités de son allègement progressif et de son terme : le deuil doit avoir une fin.

Dans notre culture, l'exigence formelle était donc d'entretenir les liens avec l'objet perdu, de le garder présent à l'esprit, d'en pérenniser le souvenir, d'interdire les divertissements qui "changent les idées". Les signes extérieurs de deuil socialisaient l'épreuve en permettant d'identifier la personne endeuillée et dès lors de lui accorder un soutien, des privilèges, de la garder en relation et de contrôler son respect des prescrits.

Depuis quelques décennies, les mœurs ont changé : la mort se nie, le mort se cache, le deuil ne se porte plus, la souffrance est devenue une maladie à guérir au plus vite. La réduction des rituels sociaux et de la solidarité qu'ils mettent en œuvre laisse l'individu seul. Il lui faut oublier, tourner la page, se distraire pour retrouver rapidement la capacité de rire et de jouer. L'élaboration de l'expérience pénible est bâclée et la suture de la plaie morale ne peut attendre. Ce constat amène les professionnels de l'aide psychologique à construire des stratégies qui, par bien des points, restaurent la logique des coutumes. Le psychologue apporte sa présence et son soutien, encourage l'expression de la souffrance, la mobilisation des souvenirs, la confrontation aux images douloureuses. Il ne favorise pas l'évitement, l'étourdissement. Il cautionne ou suggère les ritualisations. Il n'incite pas à l'oubli car il sait que c'est en payant le prix de la culpabilité que la personne endeuillée aura le plus de chance de retrouver sa liberté d'investissement et son droit de revivre.

Le passage de la prise en charge – expression à comprendre littéralement – du deuil par les proches, les voisins, selon les usages transmis de génération en génération, à un traitement individuel de la personne endeuillée se repère aussi dans le langage. Pour le dictionnaire, l'expression "faire son deuil" signifiant "renoncer à" est respectivement qualifiée de "métaphorique" en 1922, et de "familiale" en 1972, tandis qu'en 2002, cette locution est passée dans le langage courant et voisine avec la notion de "travail de deuil". Elle semble moins usitée comme métaphore et prend un sens plus concret. Plus laborieux aussi. Le deuil relève du faire et du travail. Il s'agit moins d'un processus dont le déroulement semble spontané et naturel que d'une activité personnelle, intentionnelle, orientée, qui demande de l'énergie. Simultanément, ce travail est soumis à condition comme si la société, sous le couvert de bienveillance, voulait s'assurer une nouvelle emprise sur l'individu fragilisé.

Partant de cas exceptionnels ou pathologiques, cette société, par la voix de la presse et des spécialistes, édicte des conditions extrinsèques sous lesquelles l'individu ne peut, dans le double sens de la capacité et de la permission, "faire son deuil", et d'autres conditions auxquelles, inversement, il doit souscrire pour y parvenir. Par exemple, le renoncement à l'objet perdu est sans doute rendu plus difficile en l'absence d'un cadavre visible, preuve tangible de la perte. Mais est-ce un problème pour tous les individus de ne pas avoir vu le corps alors même qu'ils n'ont pas de raison de douter de la réalité de cette mort ? Doit-on forcer chacun à regarder le cadavre pour pouvoir renoncer à ce qu'il fut ? Fait-on fi à ce point de la capacité d'intériorisation grâce à laquelle nos objets d'amour se détachent de leur ancrage concret, du soma en l'occurrence, et vivent, survivent en nous ? Le cérémonial social si appauvri dans le cas de morts anonymes doit-il devenir un événement à grand spectacle en d'autres circonstances, la solennité ayant cédé à la grandiloquence, la communion à la communication ? Pourquoi faudrait-il un procès et une condamnation pour que la famille d'une victime puisse en faire le deuil ? Souvent, les choses se passent comme si le deuil pathologique – qu'étudie M.L. Bourgeois dans ce numéro – était la règle. Il est pourtant rare, à moins que l'on estime que la souffrance est une maladie. Le déni avec son pouvoir hallucinant est très exceptionnel. Le figement traumatique de la perte dans un présent immobile l'est à peine moins. Lorsque l'on rencontre ces troubles, il est indispensable de les reconnaître et d'adopter les traitements indiqués. Mais la plupart du temps, on a affaire à une expérience anthropologique de déliaison à laquelle le remède de la relation humaine convient.

Dans cette période de l'histoire, la perte des rituels traditionnels laisse un vide de signifiants autant que de signifiés et, recherchant des solutions nouvelles, il faut reconnaître que nous sommes souvent réduits à proposer des modèles artificiels que nous n'avons pas le loisir de soumettre à l'épreuve du temps. Heureusement, l'approche scientifique nous permet d'en faire partiellement l'économie, tout en multipliant les expériences et, espérons-le, en adaptant les solutions aux personnes plutôt qu'aux problèmes. C'est dans cette perspective que la recherche théorique et empirique est nécessaire, qu'elle doit nous apprendre comment faire alors que notre héritage est obsolète.

Si l'optimisme de certaine psychologie américaine agace et paraît plaqué, on peut voir avec autant d'irritation une psychologie interventionniste et infantilisante se justifier par une vision dévalorisée des êtres humains incapables de faire face aux malheurs auxquels l'espèce humaine a été confrontée depuis ses origines. Incapables sauf, bien évidemment si des "psygmalions" les sauvent. Et c'est aussi de cela que la science, dans son éthique, protège.

CHRISTIAN MORMONT

*Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Liège, Belgique*